



SAINT-DENIS
DE-BROMPTON

MRC DU VAL-ST-FRANÇOIS
PROVINCE DE QUÉBEC

AVIS PUBLIC

Est donné par la soussignée à l'effet que le conseil municipal étudiera, lors de son assemblée du **lundi 16 décembre 2024 à 19 h 30**, au sous-sol de l'église située au 1510, route 222 à Saint-Denis-de-Brompton, une demande de dérogation mineure.

- La demande concerne l'immeuble constitué du lot 1 801 076 au 2155 chemin du Moulin, situé dans la zone RF-3.

La demande consiste à régulariser la superficie du bâtiment accessoire d'une superficie de 110,46 mètres carrés, soit supérieur au bâtiment principal d'une superficie de 104,03 mètres carrés, alors que l'article 28 du *Règlement no 474 de zonage* édicte que la superficie du bâtiment accessoire ne peut excéder la superficie du bâtiment principal. Cette demande a pour effet de régulariser le garage détaché, pour lequel un permis de construction a été obtenu, implanté en cours avant à une distance de 15,86 mètres de la ligne de rue et d'une largeur 10,52 mètres et d'une profondeur de 10,50 mètres carrés.

Toute personne désirant des informations sur ce dossier peut communiquer avec le service d'urbanisme par courriel à l'adresse urbanisme@sddb.ca. Tout intéressé peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande lors de l'assemblée du lundi 16 décembre 2024 à 19 h 30.

**DONNÉ À SAINT-DENIS-DE-BROMPTON
CE 28 NOVEMBRE 2024**

Me Valérie Manseau
Greffière et greffière-trésorière adjointe